

# MAIRIE DE DOMARIN

## **2015/01/12 Conseil Municipal n° 1-2015**

**Séance du lundi 12 janvier 2015 à 20h**

**Présents** : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, A. GARNIER, B. ALLARD, D. BOUSQUET, C. DEMEULEMEESTER, C. GAGEY, L. LAFORET, G. MARQUET, J. REYNAUD, D. SUPTIL

**Pouvoirs** : G. DREVET à D. SUPTIL, V. CHABERT-GRANGEON à D. BOUSQUET et F. PICARD-MASI à L. LAFORET

**Secrétariat** : A. CHOLLET et M. LACROUTE

**Secrétaire de séance** : Marie-Laure AGAVIOS

- ➔ Présentation par Monsieur le Maire de la nouvelle Secrétaire de mairie : Martine LACROUTE.
- ➔ **Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014** : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé **à l'unanimité**.
- ➔ **Décisions du maire du 10 décembre 2014 au 12 janvier 2015** :
  - 26 décembre 2014 : Approbation du marché d'étude SARA « requalification de voirie ». La Société SOTREC a été retenue pour un montant de 8 352 € TTC.
  - 27 décembre 2014 : Signature achat tènement MENEGHIN pour un montant de 283 000 € TTC.
  - 30 décembre 2014 : Signature achat terrain RAJON pour un montant de 10 000 €.
- ➔ **Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) du Nord-Isère** : Chaque année, la SPA renouvelle la convention de fourrière afin d'assurer :
  - La capture, l'enlèvement et la garde de chiens et chats en état de divagation.
  - Le gardiennage de 8 jours ouvrés pour les chiens et chats non identifiés.
  - Le prêt de trappe pour capturer les chats.
  - L'enlèvement sur demande de la mairie, des cadavres de chiens et chats trouvés sur la voie publique.

Cette convention, valable 1 an, est proposée moyennant un montant forfaitaire de 0,32 € par habitant, soit 471,36 € pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **Adhésion de la Commune au service de Conseil en Energie Partagé** : Suite à la demande d'élaboration du Plan Energie Territorial commun à la CAPI et aux Vallons de la Tour, ces deux intercommunalités ont inscrit dans leur premier plan d'actions territoriales, le projet de développer un Conseil en Energie Partagé auprès des communes (CEP). Ce CEP est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif. Il est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et est assuré par un Conseiller junior à plein temps accompagné par un Conseiller expert de l'AGEDEN.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Commune de Domarin au service CEP proposé par le Plan Climat Energie pour un coût de 913,26 € pour l'année 2015 et pour une durée minimale de 3 ans.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **Projet de motion en faveur du Center Parc sur la Commune de Roybon** : Après discussions, cette motion est **adoptée à la majorité** avec 5 abstentions, 7 voix Pour et 2 voix Contre. Monsieur Claude DEMEULEMEESTER, se sentant concerné par le projet, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

→ **Questions diverses** :

- **Requalification de voirie** : La SARA (Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes) propose à la Commune de Domarin de confier le marché d'études préalables relatif à la requalification de l'avenue de la Ferronnière et de la rue du Belvédère, à la Société SOTREC pour un montant de 6 960 € HT soit 8 352 € TTC.
- **CAPI – Etude de la RD 312** : En 2013, la CAPI a entrepris en concertation avec les communes de Bourgoin-Jallieu, Domarin, l'Isle d'Abeau et Saint-Alban-de-Roche, la réalisation d'une étude préalable concernant la transformation de la RD 312 (de la gare de l'Isle d'Abeau au rond-point du couchant, vers l'hôtel MENESTRET) en boulevard urbain (espaces piétons, voiries et espaces verts). Ce projet, mis en suspens en début d'année 2014 par rapport aux élections municipales, a été représenté aux nouveaux Elus en décembre 2014. Lors de notre réunion « Municipale », Monsieur le Maire nous a exposé 3 scénarios.
- **Ramassage scolaire** : Impossibilité de rajouter un arrêt sur la ligne 1390 au lotissement des Coutannes. Nous avons fait une demande au Conseil Général pour rajouter un arrêt sur la ligne 1390 pour desservir l'arrêt des Coutannes (pour les élèves du collège Salvator Allende). Après visite sur place, il s'avère que la desserte de ce point d'arrêt n'est pas possible (les girations d'un car de plus de 12 m ne sont pas réalisables dans certains carrefours). Monsieur le Maire décide de prendre rendez-vous avec le Responsable pour étudier à nouveau sur place cette demande.
- **Montant de l'indemnité du Trésorier Payeur** : Le montant de l'indemnité de conseil pour l'année 2014 s'élève à 606,91 €.

- **CAPI – Traitement des dossiers de logements sociaux** : Depuis mai 2012, la saisie de l'enregistrement des demandeurs de logements sociaux, a été confiée au CCAS de Bourgoin-Jallieu. Chaque année, cette convention d'enregistrement de la demande est signée entre la Commune de Domarin, le CCAS de Bourgoin-Jallieu et la CAPI. Cette convention arrive à échéance. Le CCAS de Bourgoin-Jallieu propose de prolonger cette convention pour une année.
- **GRDF** : Une convention d'hébergement des équipements de télé-relève gaz, signée par Monsieur le Maire, a été retournée à GRDF. Les points d'implantation des concentrateurs pour couvrir l'ensemble du réseau gaz sur la Commune se situeront à l'église ou à la mairie, suivant les résultats des études d'implantation.
- **Vœux** : De nombreuses communes et institutions ont adressé des cartes de vœux à la mairie de Domarin.
- **Bibliothèque** : Brigitte DUPUIS n'est plus employée à la Bibliothèque depuis le 19 décembre 2014. Désormais, la répartition des tâches est faite entre chaque bénévole. Les TAP sont organisés pour la période de janvier-février comme précédemment.

**Fin de séance à 22h**  
**Marie-Laure AGAVIOS**